

Projet GCP/RAF/335/NET

Mise en œuvre de Code International de Conduite sur la Distribution et l'Utilisation des
Pesticides dans les pays de la Région du Sahel

RAPPORT DE LA MISSION D'EVALUATION
02 au 22 mai 2001

Membres de la mission :

Pr. Dr Jan H. KOEMAN : Toxicologue, Consultant de la FAO
(Thijsselaan 5, 6705 AK Wageningen, Pays-Bas. Tél. : +31.317.418726 ; Fax :
+31.317.420953 ; E-mail : jh.koeman@zonnet.nl)

Mr. Sankung B. SAGNIA : Entomologiste, Responsable du Programme Majeur Formation,
CILSS/Centre Régional AGRHYMET
(Centre Régional AGRHYMET, B. P. 11011, Niamey, Niger ; Tél. : (227) 73. 31.
16/73.21.81 ; Fax : (227) 73.24.35/73.22.37 ; E-mail : sankung@sahel.agrhymet.ne)

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET
L'AGRICULTURE**

(Mai 2001)

TABLE DE MATIERES

Remerciements

- I. Résumé Exécutif (Principales Conclusions et Recommandations)**
- II. Introduction**
- III. Antécédents et Contexte du Projet**
- IV. Evaluation des Objectifs et du Design**
 - A. Justifications
 - B. Objectifs
 - C. Conception du projet
- V. Evaluation de la Mise en Oeuvre, l'Effizienz et la Gestion**
 - A. Budget et dépenses
 - B. Activités et produits (Quantité, Qualité, Pertinence)
 - C. Appui des gouvernements
 - D. Direction et gestion
 - E. Appui technique et opérationnel
- VI. Evaluation des Résultats et de l'Effizienz**
 - A. Effets et impact
 - B. Durabilité et impact des résultats sur l'environnement
 - C. Equité et considérations de genre au niveau de la mise en oeuvre et les Résultats
 - D. Facteurs principaux qui ont influé sur les résultats du projet
- VII Perspectives pour une deuxième phase**
- VIII. Conclusions et Recommandations**
 - A. Conclusions
 - B. Recommandations

Annexes

- 1. Termes de Référence
- 2. Liste des sites visités et des personnes rencontrées
- 3. Liste des documents et autres matériels consultés par la mission
- 4. Sigles et abréviations

REMERCIEMENTS

Au terme de cette mission, nous tenons à remercier le Directeur Général de l'Institut du Sahel pour l'accueil qu'il nous a réservé au sein de son institution au moment du démarrage de notre mission. Nous remercions particulièrement le personnel du projet (MM. Alexander von Hildebrand, Amadou Diarra, Cheikh Hamallah Sylla et Sada Diallo) pour leur disponibilité constante et pour l'appui logistique qu'ils nous ont apporté tout au long de la mission. Nous remercions également le Secrétariat Exécutif du CILSS à Ouagadougou (Burkina Faso) dont l'appui nous a été très utile pour la poursuite de notre voyage sur Dakar (Sénégal).

Des représentants de différentes structures (services étatiques, Représentations de la FAO, Ambassades des Pays-Bas à Bamako à Dakar et à Ouagadougou, Comités Nationaux du CILSS, Comité Sahélien des Pesticides, Comités Nationaux de Gestion des Pesticides, le laboratoire CERES-LOCUSTOX, le laboratoire Central Vétérinaire, firmes chimiques, etc. nous ont réservé leur temps précieux pour discuter l'objet de l'évaluation. Que chacun trouve ici nos remerciements sincères .

I. **RESUME EXECUTIF** (Principales Conclusions et Recommandations)

Pertinence du Projet

1. Compte tenu des risques que l'utilisation des pesticides pose pour l'environnement en général et pour la santé de l'homme et des animaux en particulier, l'initiative qui consiste à mettre en place un système d'homologation des pesticides à travers l'élaboration des textes réglementaires et la mise en place des mécanismes d'application de ces textes , sera considérée comme pertinente.

Objectifs et produits principaux

2. Les législations et réglementations en matière de pesticides pour contrôler l'importation, la distribution et l'utilisation des pesticides dans chacun des pays du projet sont en place. Cependant, dans quelques pays la mise en conformité des textes réglementaire doit encore être renforcée.
3. Le système d'homologation commune des pesticides est renforcé et consolidé, bien que la transparence sur la prise de décisions n'est pas encore suffisamment développée.
4. Des stratégies simples sont développées pour la confirmation des décisions du Comité Sahélien des Pesticides (CSP) au niveau national et introduite pour l'application de la législation en matière de pesticides.
5. Grâce à l'appui financier consenti par le projet et aux ressources supplémentaires générées par le CSP, le Secrétariat Permanent du CSP a pu accomplir avec satisfaction les tâches qui lui ont été confiées. Cependant, la position du Secrétariat permanent n'est

pas encore consolidée par manque d'un mode de financement durable (voir 11 ci-dessous).

6. Les décisions du CSP sont prises en compte par les autorités nationales. En revanche, la mise en œuvre de ces décisions et l'application effective des législations ne sont pas encore effectives. Ceci est dû au fait que les Comités nationaux de Gestion des Pesticides (CNGP) ne sont pas installés et opérationnels dans tous les pays (voir 14 ci-dessous).
7. Le projet a déployé un effort considérable dans le domaine de l'information et de la communication. Le recrutement d'un expert chargé de ce volet, la reprise de la publication de Sahel IPM, la publication et la diffusion d'un dépliant d'information sur le CSP et la diffusion des communiqués de presse sont parmi les activités entreprises. En outre, le projet a financé au Mali un atelier national de réflexion sur la problématique des pesticides à l'intention de 100 participants représentant différents acteurs.
8. Le projet a renforcé les liens de collaboration avec les services techniques des pays concernés (ex. les Services de la Protection des Végétaux), et avec plusieurs plates-formes nationales et des laboratoires chargés du contrôle des pesticides et de l'analyse des résidus tels que le Laboratoire Central Vétérinaire à Bamako au Mali, le LANSPEX à Niamey au Niger et le CERES-LOCUSTOX à Dakar au Sénégal.
9. Le projet a également établi une liaison importante avec le Programme Sous-régional (Mali, Burkina Faso, Sénégal) pour la Gestion Intégrée de la production et des déprédateurs (GIPD), appuyée par le Global IPM Facility. La mission estime que l'intégration du Projet Gestion des Pesticides avec un programme de lutte intégrée pourrait aboutir à une synergie qui améliorera la qualité et la durabilité des productions agricoles.

Gestion et appui technique et opérationnel

10. Globalement, le niveau d'exécution du projet est satisfaisant, grâce à la qualité professionnelle et l'enthousiasme du personnel du projet, à l'appui du siège de la FAO qui a affecté un conseiller technique principal, au soutien du CILSS et celui des représentants de l'Ambassade des Pays-Bas à Bamako.
11. Quoique le Secrétariat Permanent du CSP a fonctionné d'une manière satisfaisante, sa position demeure incertaine en raison de l'insuffisance de ressources humaines et financières.
12. Le projet a bien fonctionné dans la structure organisationnelle de l'Institut du Sahel.
13. Les capacités de contrôle de qualité des pesticides et d'analyse des résidus dans les produits agricoles, dans l'eau et dans le sol et dans les organismes non cibles (poissons et animaux domestiques) sont insuffisantes faute de la mise en place du réseau des laboratoires.
14. La mise en place des Comités Nationaux de Gestion des Pesticides (CNGP) n'est pas effective dans tous les pays participants. En conséquence, l'application et le suivi des

décisions du CSP ne peuvent pas être effectués dans les pays où le CNGP est inexistant ou non opérationnel.

Conclusions et Recommandations

15. Considérant le rôle important joué par le Secrétariat Permanent du CSP dans le système régional d'homologation des pesticides et la multitude de tâches qu'il exécute dans ce cadre, la mission recommande à l'INSAH de rechercher les moyens nécessaires pour pérenniser son fonctionnement.
16. Les travaux du CSP ne sont pas encore suffisamment transparents, surtout en ce qui concerne les procédures pour la prise de décisions sur les propriétés environnementales. En conséquence, la mission recommande que ces procédures soient définies et appliquées dans les prises de décision du CSP.
17. La mission a constaté que la plupart des spécialisations scientifiques nécessaires pour l'évaluation des dossiers d'homologation sont représentées au sein du CSP. Cependant, considérant l'importance de l'écotoxicologie et de l'écologie en ce qui concerne les effets à long terme des pesticides sur les écosystèmes, la mission recommande que les capacités du CSP soient renforcées à l'égard de ces domaines. Dans ce cadre, il est également recommandé de donner la priorité au développement d'une grille pour l'évaluation des aspects environnementaux ainsi qu'un système de critères pour juger l'acceptabilité des produits du point de vue de la protection de l'environnement (santé humaine, effets nuisibles aux autres organismes et aux écosystèmes).
18. La mission recommande au CSP d'établir des relations de travail et d'échange avec la Communauté Européenne (CE) afin de s'informer sur ses procédures, méthodes et critères d'évaluation des risques et des propriétés des substances chimiques.
19. Des Comités Nationaux de Gestion des Pesticides (CNGP) ne sont pas encore installés dans tous les pays partenaires. Il est recommandé que la mise en place soit accélérée tout en prenant soin de leur nature multisectorielle.
20. Considérant que les textes réglementaires ne peuvent pas être mis en application d'une manière effective et efficace sans un mécanisme opérationnel propre à chaque pays, la mission recommande la mise en place des comités nationaux de gestion des pesticides dans les pays qui ne l'ont pas encore fait. Ceci doit être perçu comme une priorité pour lesdits pays. Il serait recommandable d'envoyer un juriste du Service Droit et Développement du Bureau Juridique de la FAO afin de réviser les législations nationales, voir la réglementation commune et proposer des modifications législatives pour harmonisation.
21. Dans l'optique de diminuer, voir éliminer, la circulation des pesticides non autorisés et de promouvoir l'utilisation efficace et sans risque des pesticides dans le contexte d'une gestion intégrée des ennemis des cultures et la protection de l'environnement, la mission recommande la formation des distributeurs et applicateurs des pesticides et l'élaboration des supports de formation et de vulgarisation destinés à ces groupes cibles.

22. Compte tenu de la circulation des pesticides et des produits agricoles entre les pays du CILSS et les autres pays de la CEDEAO et dans la perspective de l'intégration régionale, la mission recommande au CSP de partager ses expériences en matière d'homologation des pesticides avec lesdits pays afin d'aboutir dans le moyen ou long terme à l'harmonisation des mécanismes de gestion des pesticides en Afrique de l'Ouest.
23. Considérant le rôle joué par les Secrétariats Permanents des Comités Nationaux du CILSS (CONACILSS) dans le suivi de la mise en œuvre des actions du CILSS dans les pays et la position de cette structure au sein des ministères (de l'agriculture) en charge du dossier d'homologation des pesticides, la mission recommande au projet et aux structures techniques au niveau national d'établir une collaboration privilégiée avec le CONACILSS afin que celui-ci puisse servir de facilitateur dans le suivi et l'aboutissement des dossiers au plan administratif.
24. La mission constate qu'une dynamique régionale a été engagée à travers les différentes interventions du projet. Ces interventions ont donné des résultats prometteurs qui ont besoin d'être renforcés. Aussi, la mission recommande l'élaboration d'une deuxième phase du projet qui doit couvrir l'ensemble des pays du CILSS. Afin de créer une synergie dans les actions à entreprendre dans le cadre du nouveau projet, des collaborations étroites doivent être envisagées avec d'autres initiatives régionales en matière de lutte intégrée contre les ennemis des cultures. En outre, la pérennisation du système d'homologation, le renforcement des capacités institutionnelles et l'implication d'autres acteurs (paysans, fabricants et distributeurs des pesticides) méritent une attention particulière.
25. Les importants stocks obsolètes de pesticides dans certains pays du CILSS posent des risques énormes pour la santé des hommes, des animaux et pour l'environnement en général. Pour pallier à ce problème, la mission recommande : (1) Au projet d'apporter un appui technique nécessaire en vue de réviser les informations collectées sur la quantité desdits produits dans l'ensemble des pays sahéliens , (2) Aux autorités régionales et nationales de rechercher les moyens pour la destruction de ces produits.
26. Pour une deuxième phase la mission recommande d'envisager les aspects suivants:
- La mise en place du Comité National de Gestion des Pesticides dans les pays qui n'en ont pas encore installé et l'établissement des liens étroits entre ceux-ci et le CSP ;
 - Le renforcement du Secrétariat Permanent du Comité Sahélien des Pesticides en lui trouvant les moyens nécessaires pour son fonctionnement.
 - Le plaidoyer auprès des autorités nationales afin d'accélérer la ratification de la version révisée de la réglementation commune et l'adoption d'autres textes réglementaires ;
 - Le renforcement des capacités des laboratoires existants pour prendre en charge la fonction de contrôle de qualité des pesticides et d'analyse des résidus dans les produits agricoles ;

- Une meilleure organisation des distributeurs et des applicateurs et leur formation sur une meilleure utilisation des pesticides et l'élargissement du projet aux producteurs (information, sensibilisation, formation);
- La prise en compte de la dimension genre dans les activités du projet (formation, information et sensibilisation des femmes sur l'utilisation des pesticides sur les cultures, dans le stockage des denrées stockées, contre les vecteurs des maladies, etc...);
- L'organisation des ateliers nationaux et régionaux et l'organisation des formations complémentaires pour les membres du CSP sur l'évaluation des dossiers d'homologation ;
- La constitution des banques de données nationales et régionale sur les pesticides.
- Un rapprochement des programmes gestion des pesticides et de lutte intégrée. Ceci sera avantageux pour la deuxième phase du projet et devra s'inspirer des réussites enregistrées sur le terrain pour une formule efficace de montage institutionnel, tout en tenant compte du caractère régional des initiatives en cours du CILSS en matière de gestion des pesticides.

II INTRODUCTION

Une mission d'évaluation du Projet Gestion des Pesticides au Sahel a été organisée du 02 au 22 mai 2001. La mission s'est rendue dans trois pays : le Mali, le Burkina Faso et le Sénégal. Les objectifs de ladite mission étaient d'inventorier les différentes interventions du projet et d'évaluer leur qualité et impact sur l'amélioration de la gestion des pesticides au Sahel, d'identifier les activités du projet non encore réalisées, d'évaluer des mesures prises pour pérenniser les acquis du projet, d'évaluer des liens existants entre le projet et d'autres programmes ou projets de protection des végétaux et de gestion des pesticides. Les termes de référence de la mission figurent en Annexe 1.

La mission était composée de deux personnes : Le Professeur Dr. Jan H. Koeman, Professeur en Toxicologie à la retraite de l'Université de Wageningen (UW) et Mr. Sankung B. Sagnia, Entomologiste et Responsable du Programme Majeur Formation du Centre Régional AGRHYMET (CRA) / CILSS à Niamey au Niger.

L'itinéraire de la mission et la liste des structures visitées et personnes rencontrées figure en Annexe 2. La liste des documents consultés est présentée en Annexe 3.

III ANTECEDENTS ET CONTEXTE DU PROJET

L'historique de la protection des végétaux dans les pays du CILSS est marquée par des initiatives régionales qui ont touché des domaines aussi variés que la recherche, la formation et la vulgarisation. Parmi ces initiatives figurent le Projet régional de recherche en lutte intégrée contre les ennemis des cultures vivrières (1977 – 1987), le Projet de Formation en Protection des Végétaux (1981 à ce jour) et les activités conduites par l'Unité de Coordination Technique Régionale en Protection des Végétaux (UCTR/PV) (1987 – 1994). L'idée d'une

réglementation commune sur les pesticides a été lancée sous l'UCTR/PV. Le projet en cours d'évaluation était initié en 1998 sous le titre « Mise en œuvre du Code Internationale de Conduite pour la Distribution et l'Utilisation des Pesticides dans certains Pays du Sahel, en abrégé « Projet Gestion des Pesticides au Sahel ». Le projet qui a démarré ses opérations en septembre 1998 devrait arriver à terme le 31 août 2001. Cependant, le bailleur de fonds, le Gouvernement des Pays-Bas, a en mars 2000 décidé de soutenir le projet jusqu'en décembre 2001. Le montant total du financement ainsi consenti s'élève à 1.612.300 \$ EU. Parallèlement au projet Gestion des Pesticides au Sahel, la FAO a exécuté, ou exécute, un certain nombre de projets pour la promotion de la gestion intégrée des nuisibles dans la sous-région. Il s'agit du Burkina Faso (1996, 1997), du Mali (1996, 1997, 1999, 2000) et du Sénégal (2000). D'autres activités de la FAO au Sahel liées à la protection des végétaux concernent CERES/LOCUSTOX qui travaille sur l'impact des pesticides sur l'environnement, le Réseau Africain pour le Développement de l'Horticulture en Afrique de l'Oest (RADHORT) au Sénégal ainsi que le Projet de développement de l'horticulture au Cap Vert.

Reconnaissant l'insuffisance des mécanismes de réglementation et de contrôle de l'importation et de l'utilisation des pesticides, le projet a prévu un ensemble d'activités qui ont pour but de renforcer la gestion des pesticides dans les pays du Sahel. Il est également prévu d'assister dans la consolidation du système d'homologation commune des pesticides des pays membres du CILSS (adoptée en 1992) et d'aider ceux-ci à renforcer leur capacité de mise en œuvre des législations et réglementations nationales et internationales en la matière. En considération de l'importance de ce dernier aspect, il a été décidé de renforcer en particulier les capacités du Comité Sahélien des Pesticides (CSP) qui n'étaient pas conformes aux dispositions de la réglementation. La création des Comités Nationaux de Gestion des Pesticides (CNGP), déjà existant en Gambie en 1998, comme plate-formes multisectorielles au niveau national, était également envisagée.

IV EVALUATION DES OBJECTIFS ET DU DESIGN

A. Justifications

L'agriculture constitue la principale activité des pays sahéliens. Chaque année, les agriculteurs sont confrontés à de nombreux problèmes phytosanitaires qui nécessitent des interventions à travers l'application des pesticides en vue de diminuer des pertes économiques et de rendement dues à ces pressions parasitaires. Pour faire face à ces besoins de contrôler les infestations des ennemis des cultures, d'importantes quantités de pesticides sont importées par les pays sahéliens, surtout dans le cas des invasions d'acridiens. Le caractère endémique de certains problèmes phytosanitaires fait que des pesticides sont importés chaque année pour juguler ces fléaux. Dans de telles situations, on assiste non seulement à la circulation incontrôlée et à l'utilisation irrationnelle des pesticides, mais aussi à l'accumulation des stocks qui deviendront obsolètes à terme. La situation dans les pays sahéliens est caractérisée par ces réalités.

Tenant compte des risques que l'utilisation des pesticides pose pour l'environnement en général et pour les hommes et les animaux en particulier, toute initiative qui vise à renverser cette tendance en mettant en place un système d'homologation des pesticides, l'élaboration des textes réglementaires et la mise en place des mécanismes d'application de ceux-ci sera considérée comme pertinente. Le projet en cours d'évaluation qui vise ces objectifs trouve sa justification dans ce cadre. Cette justification est d'autant plus évidente que des faiblesses

structurelles et réglementaires en matière de gestion des pesticides étaient apparentes au moment de la conception du projet. A cela s'ajoute la méconnaissance de la plupart des populations des risques liés à la manipulation de ces pesticides.

B. Objectifs

Les objectifs du projet visent (1) les législations et réglementations des pesticides en vue de contrôler l'importation, la distribution et l'utilisation des pesticides ; (2) la capacité de mise en œuvre et d'application de législations et de réglementations sur les pesticides et (3) la sensibilisation nationale sur le code de conduite dans les pays participants et une grande implication dans sa mise en œuvre.

Le premier objectif porte non seulement sur l'élaboration ou la réactualisation de la législation sur les pesticides dans les pays, mais aussi sur la consolidation du système régional d'homologation à travers, entre autres, la mise en application des décisions du CSP. Le deuxième objectif porte essentiellement sur le développement des capacités à travers la formation des membres du CSP, des agents nationaux, le renforcement des laboratoires de contrôle des pesticides et d'analyse des résidus. Quant au troisième objectif, il porte sur l'information et la vulgarisation du code de conduite dans les pays. Pour l'ensemble des trois objectifs qui sont assez clairs, il s'agit de construire une base juridique pour la gestion des pesticides, la création et la consolidation des instruments d'application des textes réglementaires et la vulgarisation de ces textes et des informations relatives à la gestion des pesticides pour les différents bénéficiaires cibles. Dans le contexte de la problématique de la gestion des pesticides au Sahel et eu égard aux activités exécutées par le projet et les résultats obtenus, ces objectifs sont jugés pertinents par la mission.

C Conception du projet

Au moment de la planification du projet en 1996, il était indiqué que les services de la protection des végétaux s'intéressaient progressivement à la lutte intégrée, même s'il fallait du temps pour introduire cette approche à une échelle plus large. La situation n'a pas beaucoup évolué malgré l'importance que les autorités rencontrées semblent donner à la nécessité d'intégrer la lutte intégrée dans le programme de gestion des pesticides. Cependant, l'introduction par la FAO de l'approche « Farmer Field Schools » dans certains pays comme le Burkina Faso et le Mali est une initiative louable qui mérite d'être poursuivie et élargie. Cette approche est un des moyens sûrs pour le renforcement des mécanismes de gestion des pesticides. En outre, des démarches sont engagées par la FAO pour la conception et la mise en œuvre d'un programme de lutte intégrée en Afrique de l'Ouest à travers le Programme sous-régional (Mali, Burkina Faso, Sénégal) pour la Gestion Intégrée de la Production et des Déprédateurs (GIPD). Dans ce programme, il existe déjà une collaboration étroite avec le Projet Gestion des Pesticides au Sahel, ainsi qu'avec la Fondation CERES/LOCUSTOX et la Facilité Mondiale pour la Lutte Intégrée.

La mission estime que une collaboration étroite du Projet Gestion des Pesticides avec un programme de lutte intégrée pourrait aboutir à une synergie qui améliorera la qualité et la durabilité des productions agricoles en réduisant : (1) les effets néfastes des pesticides sur

l'environnement ; (2) les taux des résidus sur les produits agricoles et (3) les risques d'exposition des applicateurs aux pesticides.

V EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE, L'EFFICIENCE ET LA GESTION

A. Budget et dépenses

Le budget total alloué au projet s'élève à 1.612.300 \$ EU. La mission a constaté que le budget est bien réparti entre les années. Le taux de réalisation jusqu'à la fin de 2000 était de 72%. Selon la mission, ce taux de réalisation est satisfaisant et démontre la capacité d'absorption du projet. Suite au départ du CTP et dans l'hypothèse qu'il ne sera pas remplacé pour le reste de la présente phase, le reliquat total qui s'élève à 646.575 \$ EU, pourrait être employé pour prolonger la durée du projet afin d'exécuter toute activité qui restera inachevée à la fin du projet. Dans ce cas, des dispositions utiles doivent être prises en temps opportun par le projet pour soumettre une requête dans ce sens au niveau du bailleur de fonds et de l'agence d'exécution selon les dispositions en vigueur.

En ce qui concerne le CSP, les frais d'examen de dossiers constituent ses principales sources de revenu. Pour les trois dernières années, le CSP a perçu 2.500.000 FCFA en 1998, 25.000.000 FCFA en 1999 et 55.000.000 FCFA en 2000. Selon des scénarii développés en 1999 et qui ont servi à l'augmentation des frais d'homologation dans le cadre de la pérennisation du CSP, la contribution annuelle du CSP a été estimée à 35.000.000 FCFA. Ce montant a été estimé sur la base de 10 nouveaux dossiers par an, 10 compléments de dossiers par an, 120 spécialités en Autorisation Provisoire de Vente (APV) et 30 homologations en permanence. Le montant est nettement insuffisant pour assurer le fonctionnement du CSP. Par exemple, le budget prévisionnel du CSP pour 2002 s'élève à 117.028.000 FCFA. De ce montant, environ 30% pourra être généré à travers les frais d'examen des dossiers; le reste est à rechercher.

B. Activités et produits (quantité, qualité et pertinence)

Les activités conduites par le projet selon les trois objectifs immédiats ont abouti aux produits suivants :

- La législation commune a été actualisée et signée par les ministres de tutelle du CILSS. Cependant, l'application des législations n'est pas effective dans tous les pays.
- L'homologation des produits est l'activité principale du CSP. Au total, 102 produits ont été autorisés par le CSP durant cette phase du projet Ceci porte à 125 le nombre total de produits autorisés depuis la création du CSP. La majorité de ces pesticides sont des insecticides. Ceci permettrait aux producteurs et autres utilisateurs de trouver les pesticides de leur choix parmi les produits autorisés.
- Une formation de groupe a été organisée à l'intention des membres du CSP sur l'évaluation des dossiers d'homologation. Les membres du CSP rencontrés par la mission ont positivement apprécié cette formation. La pertinence de cette activité

se trouve dans la nécessité de renforcer les capacités du CSP pour faire une évaluation critique et rigoureuse des dossiers qui lui sont soumis.

- Cent soixante (160) agents de contrôle ont été formés au Mali. Les thèmes abordés par ces formations sont d'actualité par rapport à la problématique de la gestion des pesticides.
- Les cahiers de charges des laboratoires ont été élaborés et une étude de faisabilité a été faite au Burkina pour la création d'un laboratoire de contrôle de qualité et d'analyse de résidus de pesticides. Cinq laboratoires (2 pour le contrôle des pesticides et 3 pour l'analyse des résidus et analyses environnementales) existent dans la région.
- Les Comités Nationaux de Gestion des Pesticides (CNGP) ont vu le jour dans 2 pays (Burkina Faso et Gambie) et sont opérationnels. L'installation du CNGP est en cours au Mali et au Sénégal. Parmi les stratégies prévues pour l'application des décisions du CSP figure l'institution des demandes d'agrément pour l'importation des pesticides. Ces dispositions sont indispensables pour faire respecter les dispositions des textes réglementaires.
- La reprise de la publication du bulletin d'information 'Sahel IPM' après une interruption de 2 ans est une réalisation importante. Le contenu et la présentation ont été nettement améliorés en tenant compte du groupe cible. Les listes des produits autorisés ont été publiés dans chacun des trois numéros publiés durant cette phase du projet. L'importance de 'Sahel IPM' est qu'il est la seule publication sur la protection des cultures dans le Sahel. A ce titre, son retour a été salué par les spécialistes de la protection des végétaux. Deux dépliants d'information a également été publiés et largement diffusés.
- La création d'un Site Web et la diffusion des communiqués de presse ouvrent une voie supplémentaire pour la diffusion de l'information sur les pesticides en direction du grand public.

C. Appui des Gouvernements

En moyenne, chaque pays est représenté par deux personnes au niveau du CSP. Le temps consacré par ces membres du CSP aux réunions ordinaires du CSP ainsi qu'à d'autres activités au niveau national relatives à la mise en œuvre des décisions du CSP est la contribution en nature des gouvernements bénéficiaires de la mise en œuvre du projet.

Dans les cas où le Comité National de Gestion des Pesticides (CNGP) a été mis en place, cette initiative est une contribution en soi du Gouvernement du pays concerné dans la mesure où ceci constitue le renforcement du système d'homologation qui est un des résultats attendus du projet. Au Burkina Faso par exemple, le Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture est le Président du CNCP tandis que le secrétariat permanent est confié au Service de la Protection des Végétaux de la Direction des Productions Végétales, une des structures nationales les plus concernées par l'application de la réglementation dans le pays. La représentation du Ministère de l'Agriculture à un niveau décisionnel élevé est une formule

stratégique qui donnera plus de légitimité et autres avantages au CNCP quant à son fonctionnement.

D. Direction et gestion

La Direction du projet est assurée par un conseiller technique principal (CTP). Celui-ci est appuyé par le secrétariat permanent du CSP et un expert chargé du volet information et communication. De l'avis de la mission, cette formule a bien fonctionné, malgré les lourdes charges de travail qui incombent à chaque membre de l'équipe. La mission a trouvé une équipe du projet motivée et dynamique. Le premier Conseiller Technique Principal (CTP) et son successeur ont créé une bonne ambiance de travail et ont établi des collaborations fructueuses avec les différents partenaires. Le départ du CTP actuel est imminent. La mission pense que le personnel sur place est capable de conduire la phase actuelle du projet à sa fin et de préparer le terrain pour une éventuelle deuxième phase avec l'appui de l'INSAH à travers le Programme Majeur AGROSOC.

Quant à la gestion, la mission a noté que :

- le projet fonctionne bien dans la structure organisationnelle de l'INSAH.
- les procédures de gestion de l'agence d'exécution ont été respectées. Le projet a maintenu un contact régulier avec la Représentation de la FAO au Mali. Cette dernière a donné une appréciation positive de l'équipe du projet. Ce contact a favorisé le déroulement normal des procédures administratives et des activités techniques du projet.

E. Appui technique et opérationnel

Le projet a bénéficié de l'appui technique de la FAO à Rome, surtout dans le cadre des missions de supervision. Le CILSS, à travers l'Institut du Sahel, a pris les dispositions nécessaires pour faciliter l'exécution du projet en son sein. Avant le démarrage du projet, le Comité Sahélien des Pesticides et le Secrétariat Permanent de celui-ci étaient déjà présents. Ces structures que le projet a renforcées, ont contribué significativement à la réalisation de ses objectifs.

VI EVALUATION DES RESULTATS ET DE L'EFFICACITE

A. Effects et impact

L'analyse des résultats du projet par rapport aux résultats attendus est résumée dans le tableau ci-après. Cette analyse est complétée par des appréciations détaillées des résultats du projet selon les trois objectifs immédiats.

RESULTATS ATTENDUS *	RESULTATS EFFECTIVEMENT REALISES	APPRECIATION DE LA MISSION
<i>Objectif immédiat 1 : Les législations et réglementations en matière de pesticides pour</i>		

<i>contrôler l'importation, la distribution et l'utilisation des pesticides dans chacun des pays du projet.</i>		
Législation en matière de pesticides élaborée ou actualisée pour chaque pays.	La législation commune a été actualisée. Cependant, l'application des législations n'est pas effective dans tous les pays .	Le processus devant aboutir à la mise en application des législations est souvent complexe. La mission pense qu'un temps plus long que la durée du projet est nécessaire.
Système d'homologation commune des pesticides du CILSS consolidé.	Au total, 102 produits ont été autorisés par le CSP durant cette phase du projet. Ceci porte à 125 le nombre total de produits autorisés par le CSP.	La mission note avec satisfaction les résultats ainsi obtenus, compte tenu des ressources humaines limitées du Secrétariat Permanent du CSP.
Procédure simple pour la confirmation des décisions d'homologation du Comité Sahélien des Pesticides au niveau national.	L'information sur les décisions du CSP sont répercutées aux autorités de tutelle par les services techniques concernés et par des voies administratives appropriées.	Cette procédure est importante pour cautionner les décisions prises par le CSP.
Objectif immédiat 2 : La capacité de mise en œuvre et d'application de législations et de réglementations en matière de pesticides.		
Les membres du CSP et/ou les responsables nationaux en gestion des pesticides formés en évaluation des données d'homologation ; mise en œuvre d'un système de consentement préalable ; application de législation et réglementation.	Une formation de groupe a été organisée à l'intention des membres du CSP sur l'évaluation des dossiers d'homologation.	La formation a permis de mieux se déterminer face aux dossiers soumis pour homologation. La mission juge cette activité très pertinente, car elle donnera plus de crédibilité aux travaux du CSP.
Des agents nationaux formés en contrôle et inspection de la distribution, de l'utilisation et du stockage des pesticides.	160 agents de contrôle ont été formés au Mali.	Cette formation contribuera au renforcement des capacités du service bénéficiaire au Mali. Cependant, les autres pays participants auraient pu être associés à cette formation. De ce fait, la réalisation de ce résultat est insuffisante.
Rapport disponible pour le choix des laboratoires en analyse et contrôle de qualité des pesticides qui devraient être renforcés pour une appellation sous-régionale.	Les cahiers de charges des laboratoires ont été élaborés et une étude de faisabilité a été faite au Burkina pour la création d'un laboratoire. Quatre laboratoires (2 pour le contrôle des pesticides et 3 pour l'analyse des résidus et analyses environnementales)	Les capacités pour faire ces analyses sont insuffisantes pour couvrir les besoins régionaux. Une évaluation précise des besoins d'analyse des résidus et de contrôle des pesticides doit être faite afin de mieux programmer le renforcement des capacités.

	existent dans la région.	
Au moins 1 laboratoire renforcé pour l'analyse et le contrôle des pesticides à appellation sous-régional, et système durable de contrôle des pesticides mis en place.	La mise en place du réseau des laboratoires n'a pas été effectuée.	Des insuffisances existent quant aux capacités de contrôler la qualité des pesticides et d'analyser les résidus des pesticides. Cette situation crée un vide pour l'application effective des décisions du CSP.
Stratégies simples développées et introduites pour l'application de la législation en matière de pesticides.	Le CNGP a vu le jour dans 2 pays (Burkina Faso et Gambie) et l'installation est en cours au Mali et au Sénégal. Parmi les stratégies prévues figure l'institution des demandes d'agrément pour l'importation des pesticides.	Les stratégies nationales (ex. les CNGP) sont les courroies de transmission entre les décisions du CSP et l'application effective des législations, d'où leur importance. La lenteur dans l'installation des CNGP, due parfois aux procédures administratives, est un facteur préjudiciable à l'application harmonisée de la législation commune.
Objectif immédiat 3 : Sensibilisation nationale sur le code de conduite dans les pays participants et une grande implication dans sa mise en œuvre.		
Développement des programmes nationaux de mise en œuvre du code de conduite, sensibilisation accrue au niveau des décideurs et du grand public.	Trois (3) ateliers nationaux ont été organisés.	Les activités de sensibilisation de ce genre sont importantes. Elles doivent cibler davantage les décideurs pour les inciter à porter un appui administratif afin de faciliter l'adoption des textes réglementaires et l'installation des CNGP.
Formation des formateurs en réduction des risques liés à l'utilisation des pesticides et autres aspects de la gestion des pesticides.	Un programme a été élaboré mais aucune activité n'a été effectuée dans ce domaine.	La mission considère que ce résultat mérite une attention particulière compte tenu de son effet multiplicateur et son impact potentiel sur les résultats du projet.
Matériel didactique et de sensibilisation préparé sur les risques liés à l'utilisation des pesticides pour différents utilisateurs (formateurs, instituteurs, revendeurs, paysans).	Ce matériel n'a pas été élaboré. Le développement d'une module d'enseignement environnementale est en cours avec le PFIE. Ce module sera expérimenté en octobre 2001 dans 2 écoles pilotes de Bamako.	Les formations organisées par le projet ne peuvent pas avoir les résultats escomptés sans les supports appropriés qui serviront de référence pour les participants même après la formation.
Autorités nationales responsables pour la gestion des pesticides, ainsi que certains autres organismes	La publication du bulletin d'information 'Sahel IPM' a été reprise après une interruption de 2 ans. Deux	Sahel IPM est le seul bulletin d'information sur la protection des végétaux dans le Sahel. De ce fait, sa reprise,

impliqués dans l'utilisation des pesticides dans le Sahel auront accès aux informations sur la gestion des pesticides.	dépliants d'information ont été publiés et largement diffusés, l'un pour le Projet et l'autre pour le CSP.	salué par les professionnels du domaine, représente un acquis important
Information sur les activités et acquis du projet est largement diffusée.	Un Site Web a été créé. Des communiqués de presse ont été diffusés.	Ces réalisations sont positives. La mission estime que ces efforts doivent être poursuivis et intensifiés.

* Résultats attendus au moment de la conception du projet.

Renforcement du dispositif régional en matière de législation et de réglementation des pesticides

Tous les interlocuteurs rencontrés par la mission s'accordent sur l'importance du projet pour les pays du CILSS et sur le fait que les aspects essentiels relatifs à l'homologation et à la réglementation des pesticides sont couverts. De ce point de vue, la conception du projet a tenu compte des aspirations et attentes des pays bénéficiaires. Malgré cette appréciation positive, la mission estime que la poursuite et la finalisation de la mise en place du cadre institutionnel et des mécanismes pour le suivi et la gestion de l'après-homologation sont nécessaires pour que le projet puisse atteindre l'impact souhaité. Il s'agit entre autres de la mise en place des Comités Nationaux de Gestion des Pesticides (CNGP) dans les pays où ces structures n'ont pas encore vu le jour, et leur intégration, selon les pays, dans les structures existantes chargées de la définition des stratégies et politiques en matière d'agriculture et d'environnement. Pour éviter des conflits de compétence et la duplication entre le CNGP et d'autres structures existantes dans le pays, les responsabilités doivent être bien définies, tout en faisant ressortir selon besoin les particularités des domaines d'intervention des différentes structures. Les CNGPs devraient être de préférence des plates formes autour desquelles se retrouvent les principaux acteurs: les producteurs, ONGs (organisations des consommateurs, comités environnementales, etc.) , représentants des paysans et des firmes. Pour l'instant, le CNGP existe dans seulement deux pays et sa création est en cours dans 2 autres. Dans les pays où il n'en existe pas encore et en attendant sa mise en place effective, ce qui compte selon la mission c'est de faire assurer la fonction de gestion des pesticides par une structure compétente existante.

Le développement et la mise en œuvre de la lutte intégrée, notamment l'adoption de l'approche « Farmer Field Schools » (« Champs-Ecoles Paysans »), comme moyen d'asseoir la durabilité des systèmes de production est un des moyens pour aboutir à la rationalisation de l'utilisation des pesticides. La mission a constaté avec satisfaction que cette vision est partagée par la majorité des personnes rencontrées.

Le système d'homologation des pesticides développé pour les pays du CILSS cadre bien avec les préoccupations de ceux-ci et du CILSS en vue de circonscrire la circulation et l'utilisation des pesticides non-autorisés. Des résultats significatifs ont été enregistrés par le projet dans la mise en œuvre des activités tendant à atténuer les pratiques de distribution et d'utilisation incontrôlées des pesticides à travers la mise en place des mécanismes de régulation et d'utilisation des pesticides dans les pays du CILSS. Afin de rendre plus efficace et durable le mécanisme de gestion des pesticides mis en place par le projet, la mission estime qu'un plus grand engagement et soutien doit venir des gouvernements dont certaines structures font parfois

montre de souplesse. Pour ce faire, il appartient aux services techniques concernés par cette problématique de sensibiliser les décideurs sur la question en leur montrant l'intérêt de l'Etat du point de vue socio-économique et environnemental. Par exemple, les pays sahéliens exportent de plus en plus des fruits et des légumes vers les pays européens qui sont très exigeants vis-à-vis de la qualité de ces produits agricoles, et en particulier en ce qui concerne le niveau des résidus des pesticides. Aussi, pour conserver la part des pays sahéliens dans le marché d'exportation des produits agricoles vers l'Europe, il y a lieu de garantir la qualité de ces produits en évitant que les pays importateurs y découvrent la présence des produits non autorisés, ce qui peut s'avérer catastrophique pour l'économie des pays exportateurs. Prévenir une telle situation passe par la consolidation des acquis du projet en matière d'homologation des pesticides, la formation des distributeurs et des applicateurs des pesticides et la promotion d'une production agricole durable à travers la lutte intégrée.

Compte tenu du caractère inter-étatique du système sahélien d'homologation des pesticides, l'approche régionale est, de l'avis de la mission, un cadre approprié pour son exécution. Le caractère transfrontalier de certains problèmes tels que les invasions acridiennes et les échanges commerciaux qui se développent de plus en plus entre les pays de la sous-région nécessite des actions concertées afin d'harmoniser les politiques et créer des synergies en matière de gestion des produits phytosanitaires. Une des réussites du projet est qu'il a réussi à consolider une dynamique régionale. Cependant, cette approche régionale a ses points faibles qui sont :

- l'insuffisance des ressources humaines et financières et l'absence d'un mode de fonctionnement stable pour le secrétariat permanent du CSP ;
- la non mise en place des mécanismes d'application des réglementations sur la gestion des pesticides (exemple : comités nationaux de gestion des pesticides) dans la plupart des pays. Aussi, si la date limite de 31 décembre 2001 pour le retrait des pesticides non autorisés est arrivée sans que ces mécanismes soient opérationnels dans tous les pays, cela risquerait de porter préjudice à la crédibilité du système ;
- la difficulté pour les pays d'éviter l'entrée des pesticides en provenance des pays non membres du CILSS à travers certaines parties des frontières difficilement contrôlables ;
- la faiblesse de communication entre les structures nationales et le CSP d'une part et entre les structures nationales prises individuellement d'autre part.

Renforcement des capacités en contrôle de qualité et analyse des résidus des pesticides

Les activités jusqu'ici menées par le projet ont produit des effets positifs. En ce qui concerne particulièrement les laboratoires de contrôle et d'analyse des résidus, la mission souligne que le contrôle doit être rigoureusement réglementé durant tout le processus comme indiqué par Tarhy et al (2000) dans le rapport d'étude de faisabilité de la mise en place de tels laboratoires. Les capacités dans le domaine du contrôle des pesticides et d'analyse des résidus demeurent insuffisantes dans la région. Cependant, des initiatives sont en cours pour améliorer la situation. Dans la région, il existe 2 laboratoires de contrôle des formulations : le laboratoire de contrôle pharmaceutique à Niamey au Niger et le laboratoire de National Environment Agency (NEA) (Agence Nationale de l'Environnement) à Banjul en Gambie.

Pour l'analyse des résidus il y a le Laboratoire Central Vétérinaire à Bamako au Mali. Celui-ci est composé de plusieurs laboratoires spécialisés. Le Laboratoire de Toxicologie Environnementale est le laboratoire spécialisé sur l'analyse des résidus des pesticides dans les denrées, l'eau et le sol. A Dakar on trouve aussi un laboratoire spécialisé sur l'analyse des résidus dans des échantillons environnementales, la Fondation Ceres/Locustox.

Le laboratoire d'analyse des résidus CERES/LOCUSTOX est dans sa dernière phase de certification. Il est spécialisé dans le contrôle de qualité (analyse des résidus). Son laboratoire biologique conduit des tests écotoxicologiques standardisés selon les normes reconnues par le CILSS et le CIRAD.

Une initiative a été prise au Mali pour inventorier les pesticides et recenser les revendeurs et petits détaillants des pesticides. Au Burkina Faso, des démarches sont en cours pour créer une banque de données sur les pesticides à travers :

- le recensement des institutions ayant effectué des tests d'efficacité biologique durant les 5 dernières années et les pesticides concernés ;
- le recensement des personnes ayant importé des pesticides durant les 5 dernières années, les pesticides concernés et à quelle fin.

Au Niger, une étude sur la qualité des pesticides et l'actualisation de la liste des pesticides circulants dans le pays a été réalisée par le projet en 2000.

Ces initiatives sont indispensables pour jeter la base pour l'application et le suivi des législations et des décisions du CSP en matière de gestion des pesticides et doivent être répliquées dans les autres pays. En outre, la création et l'installation d'un comité national de gestion des pesticides comme instrument d'application des textes réglementaires, ainsi que la disponibilité des moyens de contrôle des pesticides et d'analyse des résidus, est une action préalable pour faciliter le processus de ratification de la réglementation commune.

Information et sensibilisation sur le code de conduite dans les pays

Les réalisations du projet dans le domaine de l'information et de la sensibilisation sont appréciables ; en témoigne le recrutement d'un responsable de ce volet, la reprise de la publication de Sahel IPM et la publication et la diffusion de deux dépliants d'information sur le projet et le Comité Sahélien des Pesticides. Compte tenu de l'importance de ce volet, la mission estime que les activités d'information et de sensibilisation doivent être renforcées et intensifiées dans l'éventualité d'une deuxième phase en faisant usage de tous les moyens possibles selon le public cible: dépliants, brochures, bulletins d'information, radio, séminaires d'information et de sensibilisation, etc... Parallèlement au niveau des pays, les structures chargées du suivi de la mise en œuvre des décisions du CSP doivent adopter des moyens appropriés pour informer et sensibiliser les décideurs politiques et tous les acteurs concernés par la gestion et l'utilisation des pesticides, y compris les producteurs, notamment par l'utilisation des langues nationales pour faire connaître les textes réglementaires.

B. Durabilité et impact des résultats sur l'environnement

Le Comité Sahélien des Pesticides

Le CSP est l'instance technique de décision pour l'homologation des pesticides au Sahel. Ses prestations et le rôle qui lui est confié sont positivement perçus par les structures dans les pays et par les représentants de l'industrie phytopharmaceutique. La formation organisée à l'intention de ses membres à travers ce projet a permis à ceux-ci de mieux se déterminer par rapport aux dossiers d'homologation soumis à leur appréciation. De ce fait, les capacités techniques du CSP sont renforcées dans le domaine de l'homologation. En outre, ses membres, dont les compétences touchent divers domaines de spécialisation, pourraient jouer un rôle d'appui-conseil au sein des comités nationaux de gestion des pesticides. Cependant, le manque au sein du CSP d'une expertise en écotoxicologie et en écologie est une faiblesse qui doit être corrigée. Ces domaines sont indispensables pour assurer plus d'objectivité dans le traitement des dossiers d'homologation.

Le CSP a adopté un règlement intérieur pour appliquer la procédure d'homologation. Les aspects techniques sont décrits en détail dans des grilles de lecture pour l'évaluation des dossiers des pesticides. Actuellement, il existe seulement des grilles concernant les propriétés physico-chimiques et l'efficacité. Il manque encore des grilles pour l'évaluation des aspects environnementales. En outre, des critères pour juger l'acceptabilité d'un produit n'existent pas. De ce point de vue, les travaux du CSP ne sont pas encore transparents. Il n'existe pas un système de post-homologation au niveau du CSP. Ceci revient aux Etats membres.

Les responsabilités dévolues au CSP dans le domaine d'homologation des pesticides sont très lourdes. Ses membres sont appelés à faire preuve de rigueur, de maturité et de fermeté face à des tentatives de pression extérieur. Le choix de ces membres par les autorités nationales doit être basé sur des critères d'intégrité morale et professionnelle compte tenu de la portée des décisions qu'ils prennent. Ces considérations sont indispensables si le CSP doit asseoir son autorité et confirmer et préserver sa crédibilité sur le plan international. La mission recommande au CSP d'établir des relations de travail et d'échange avec la Communauté Européenne (CE) afin de s'informer sur ses procédures, méthodes et critères d'évaluation des risques et des propriétés des substances chimiques.

La responsabilité du CILSS et de ses pays membres

La mise en application des législations revient aux services étatiques qui doivent veiller à la mise en place des dispositifs permettant d'assurer cette fonction d'une manière efficace. Le Secrétariat Permanent du CSP joue un rôle d'interface entre le CILSS et les pays et les sociétés fabriquant des pesticides. Grâce à l'appui financier consenti par le projet et aux ressources générées à travers les activités du CSP, le Secrétariat Permanent a pu accomplir avec satisfaction les tâches qui lui ont été confiées. Ces réalisations dépassent largement ses ressources. En effet, deux contraintes majeures entravent le fonctionnement de cette structure au niveau de l'INSAH : la faiblesse des ressources humaines et les incertitudes sur sa durabilité dues essentiellement au manque d'un mode de financement stable. La mission trouve cette situation ambiguë compte tenu de la reconnaissance par tous de l'important rôle

joué pas le Secrétariat Permanent du CSP. Si ces difficultés persistent, la capacité de réalisation du Secrétariat Permanent sera réduite et c'est tout le dispositif régional qui sera affaibli par la suite. Dans la perspective d'une deuxième phase du projet et en vue de la pérennisation du dispositif régional d'homologation des pesticides, il sera nécessaire dans un premier temps de trouver un mode de fonctionnement de la structure existante du CSP (surtout son Secrétariat Permanent) sur le plan financier avant d'aborder le renforcement du secrétariat permanent en ressources humaines complémentaires. Indépendamment du projet, la mission estime que la problématique de la gestion des pesticides est suffisamment importante pour les pays, pour que le CILSS, le Secrétariat Exécutif du CILSS et la Direction Générale de l'INSAH inscrivent la pérennisation du Secrétariat Permanent comme une priorité pour le prochain plan triennal.

Les mécanismes mis en place dans les pays par le projet

Plusieurs activités importantes ont été menées par le projet dont les résultats produiront des effets positifs sur son impact. Il s'agit notamment de:

- l'étude conduite au Mali pour analyser les aspects socio-économiques de l'utilisation des pesticides. Cette étude servira comme référence de base pour la situation dans les autres pays du CILSS, surtout en ce qui concerne les points forts et faibles de l'utilisation des pesticides et les contraintes de leur manipulation et application par les paysans ;
- la mise en place du CSP au niveau régional et des structures nationales du contrôle d'utilisation des pesticides ainsi que les moyens de contrôle: ces mécanismes, bien que nécessitant un renforcement, sont des outils dissuasifs contre l'introduction, la commercialisation et l'utilisation anarchique des pesticides dans la région ;
- la formation des membres du CSP sur l'évaluation des dossiers d'homologation des pesticides soumis par les firmes chimiques ;
- l'information et la communication. Ceci est une activité d'accompagnement qui est indispensable pour informer tous les acteurs sur les pesticides autorisés et les réglementations en vigueur quant à leur utilisation, etc...

Le rôle des firmes chimiques

Les firmes qui fabriquent des pesticides sont des partenaires importants dans la mise en application des décisions du CSP et toute autre question touchant à la gestion des pesticides. Une meilleure protection des hommes, des animaux et de l'environnement dépend, en large partie, au respect des législations et du code de bonne conduite relatifs aux pesticides. La mission a noté une faible organisation des professionnels de ce domaine au niveau des pays et leur faible implication dans les activités entreprises par les structures étatiques. La mission estime que les firmes chimiques, dont certaines disposent des ressources humaines de bonne qualité, doivent être davantage impliquées par les structures nationales dans toutes les activités qu'elles exécutent. En particulier, les firmes chimiques peuvent jouer un rôle important dans les domaines suivants :

- le choix judicieux des revendeurs des pesticides avec des critères de sélection bien définis, ainsi qu'à la formation de ceux-ci ;
- le recyclage ou la destruction des stocks obsolètes des pesticides et des vieux emballages ;
- l'organisation des sessions de formation pour les applicateurs et autres utilisateurs ;
- la sensibilisation du grand public sur les risques liés aux pesticides.

En somme, l'implication de l'industrie doit aller au delà de la soumission des dossiers de celles-ci en vue d'homologuer leurs produits.

L'élargissement du système d'homologation aux pays non membres du CILSS

Plusieurs interlocuteurs ont exprimé la nécessité d'élargir le système sahélien d'homologation des pesticides aux autres pays de l'Afrique de l'Ouest, compte tenu des échanges commerciaux existant entre ceux-ci et les pays du CILSS et du fait que les produits d'importation des pays sahéliens enclavés entrent par les pays non membres du CILSS (Bénin, Togo, Côte d'Ivoire, Ghana, etc.). La mission pense que l'accent doit être mis d'abord sur la consolidation des acquis plutôt que d'élargir la couverture géographique afin de préserver la dynamique engagée par le projet pour les pays du CILSS et éviter ainsi de disperser les efforts et les moyens. L'harmonisation du système d'homologation dans le cadre d'une intégration régionale doit être perçue comme un objectif à longue haleine. Il sera néanmoins nécessaire d'établir des collaborations étroites avec les pays côtiers non membres du CILSS afin que ceux-ci puissent bénéficier des expériences sahéliennes.

C. Equité et considérations de genre au niveau de la mise en œuvre et les résultats

La dimension genre n'a pas été prise en compte dans la formulation de ce projet. Pourtant, les femmes jouent un rôle important dans la production agricole au Sahel. Certaines activités agricoles telles que le maraîchage et la riziculture sont pratiquées en grande partie par les femmes. En outre, le stockage des produits post récoltes destinés à la consommation familiale et des semences qui sont conservés à l'aide des pesticides (surtout dans le cas du niébé et de l'arachide) est un domaine réservé aux femmes dans quelques milieux traditionnels. En effet les femmes courent plus de risques d'intoxication par les emballages vides à travers leurs tâches ménagères. Le projet aurait dû prendre en compte ces spécificités et prévoir des activités de formation, d'information et de sensibilisation en direction de ce groupe cible.

D. Facteurs principaux qui ont influé sur les résultats du projet

En général, le projet a réalisé des résultats positifs par rapport aux objectifs fixés. Néanmoins, beaucoup reste à faire surtout sur le plan national. Plusieurs facteurs sont à l'origine de ce constat :

Facteurs positifs

- La disponibilité de financement consenti par le bailleur de fonds et l'appui et la bonne volonté de l'agence d'exécution pour le bon déroulement des activités du projet ;
- L'efficacité et l'engagement des membres de l'équipe du projet ;
- L'environnement dans lequel le projet se déroule : l'existence d'une initiative régionale validée au niveau ministériel par l'adoption d'une réglementation commune sur la gestion des pesticides ;
- La conviction de tous les acteurs concernés sur la nécessité et l'utilité de réglementer l'utilisation des pesticides en vue de mieux protéger l'environnement et garantir la qualité des produits agricoles ;

Facteurs négatifs

- la réglementation commune n'est pas entrée en vigueur à cause de sa non ratification par le nombre requis des Etats ;
- les comités nationaux de gestion des pesticides n'ont pas été mis en place dans tous les pays. Aussi, la mise en application des décisions du CSP est d'autres aspects réglementaires ne peuvent pas être effectifs ;
- la faiblesse du Secrétariat Permanent du CSP en ressources humaines et le manque d'un mode de fonctionnement stable et durable ;
- la faiblesse des liens entre les structures nationales et le CSP et entre les structures nationales elles-mêmes.

VII PERSPECTIVES POUR UNE DEUXIEME PHASE

Aspects institutionnels

Le cadre institutionnel dans lequel le projet a été exécuté durant cette phase a permis le renforcement du CSP et les structures nationales chargées de la réglementation et le contrôle des pesticides. Cet acquis doit être préservé, tout en apportant des améliorations pour les rendre durable et en visant la création des synergies avec d'autres initiatives régionales.

La consolidation des acquis ne peut pas être réalisée sans la création d'un environnement porteur pour l'exécution du projet. A ce titre, la recherche des moyens pour la pérennisation du secrétariat permanent du CSP doit être inscrite comme une priorité. De l'avis de la mission, la Direction Générale de l'INSAH doit considérer l'intégration des activités d'homologation des pesticides comme une unité opérationnel au sein du Programme Majeur Recherche Agro-socio-économique (AGROSOC) à compter du prochain plan triennal. Cette intégration s'inscrira dans le cadre de l'approche programme adoptée par le CILSS. Pour concrétiser cette pérennisation, il est nécessaire de construire un 'noyau dur' (c'est à dire un minimum de personnel permanent) autour du SP-CSP dont le financement ne dépendra pas

exclusivement d'un projet. Ce dispositif sera renforcé par la génération des ressources propres par le CSP. Il convient de souligner que ceci n'entamera en rien la possibilité d'obtenir pour les activités d'homologation une convention de financement spécifique ou la participation de plusieurs partenaires à son exécution. Logé ainsi dans un programme pérenne, ce montage garantira la durabilité de la fonction de gestion des pesticides au sein du système CILSS.

En ce qui concerne les pays du CILSS, le règlement intérieur du CSP prévoit leur contribution au fonctionnement de cette structure. Des dispositions doivent être prises au niveau du CILSS pour que ces contributions soient effectivement versées au profit du CSP. Toutes ces mesures visent à créer des conditions favorables au fonctionnement durable du CSP et de son secrétariat permanent.

Collaboration sous régional, régional et international

Sur le plan national

Les structures nationales, notamment les Comités Nationaux de Gestion des Pesticides, sont responsables de l'application des décisions du CSP. A ce titre, un lien rapproché doit exister entre le niveau national et régional. Pour faciliter la communication entre les deux niveaux, la création d'un cadre de concertation est indispensable. Le fait qu'il y ait un décalage dans l'installation du CNGP dans les pays signifie que l'application de la législation commune se dirige vers un développement à plusieurs vitesses. Ceci va aboutir à une disparité entre les pays du point de vue expérience. Il sera donc important de créer des conditions idoines pour permettre aux pays avancés de mettre leur expérience au profit des autres. Il serait recommandable d'envoyer un juriste du Service Droit et Développement du Bureau Juridique de la FAO afin de réviser les législations nationales, voir la réglementation commune et proposer des modifications législatives pour harmonisation.

Au niveau national, les services de santé et d'environnement dont les domaines d'intervention touchent également des pesticides et qui se sentent parfois délaissés, doivent se sentir concernés. Un travail d'intéressement de ces services et tout autre acteur est essentiel pour la réussite de la coordination au niveau national.

Sur le plan sous régional

La communication est considérée comme un maillon essentiel dans la sensibilisation du grand public sur les risques liés à la commercialisation et à l'utilisation des pesticides. Cependant, la communication entre les structures nationales et le CSP est relativement faible. Aussi, les activités d'information et communication du projet doivent être intensifiées, malgré les réalisations importantes faites dans le domaine. Plusieurs initiatives dans le domaine de l'information et communication sur les activités du CILSS sont en cours. Ces initiatives, pilotées par le volet communication du Secrétariat Exécutif du CILSS, réunit les compétences existantes dans les domaines sur les trois sites (Secrétariat Exécutif à Ouagadougou, INSAH à Bamako et Centre Régional AGRHYMET à Niamey). Dans le cadre d'une deuxième phase, le projet peut prévoir l'inscription de ses activités d'information et communication dans le cadre de cette dynamique.

Au niveau du Centre Régional AGRHYMET, une collaboration existe déjà avec le Programme Majeur Formation (PMF) dans le domaine de l'information (notamment la

publication). D'autres domaines qui doivent être considérés sont la documentation, l'élaboration des supports de formation et de vulgarisation, la formation des formateurs, la formation des techniciens et des producteurs et l'encadrement des stages individuels à travers des formations-action sur la gestion des pesticides et autres sujets connexes.

Ces collaborations permettront la synergie tant recherchée entre les différentes activités ainsi que la mise en commun des moyens et des ressources humaines et financières.

Sur le plan régional

Le mouvement des produits agricoles entre les pays sahéliens et ceux de la côte et le caractère perméable des frontières entre ces pays leur impose le devoir de collaborer dans le cadre du contrôle phytosanitaire et de la gestion des pesticides. Les pays côtiers peuvent bénéficier de l'expérience sahélienne dans le domaine. L'harmonisation du système de gestion des pesticides sera un objectif à long terme dans le cadre de l'intégration économique dans l'espace CEDEAO. Pour l'heure et dans le cadre d'une deuxième phase, les pays sahéliens doivent s'atteler à la consolidation des acquis de la phase actuelle du projet.

Sur le plan international

Afin d'acquiescer et de conserver leur part du marché d'exportation des produits agricoles, notamment des fruits et des légumes, les pays du CILSS doivent veiller au respect des normes établies pour les résidus des pesticides (Limite Maximales des Résidus, LMR). Pour ce faire, les structures techniques des pays doivent s'approcher des organismes chargés de l'établissement de ces normes afin d'obtenir l'information qu'il faut. La mission a noté avec satisfaction que certaines structures nationales, notamment les services de la protection des végétaux, ont d'ores et déjà obtenu des informations sur les normes européennes auprès des Délégations de l'Union Européenne. La formation des producteurs sur le respect de ces normes a déjà été initiée au Burkina Faso et au Sénégal. Compte tenu des révisions et des nouvelles informations qui apparaissent sur les LMR, le CSP doit aider dans la diffusion des informations en la matière à travers ses publications et sur son Site Web. Dans la mesure du possible, le CSP doit collecter et diffuser l'information sur les LMR pour les produits homologués et systématiser la pratique chaque fois qu'une nouvelle liste est publiée.

Aspects importants à considérer pour la deuxième phase

Le projet a enregistré des réalisations satisfaisantes durant la première phase. Cependant, beaucoup reste à faire. De l'avis de la mission, les aspects suivants sont à considérer dans une éventuelle deuxième phase qui est perçue comme une phase de consolidation :

- La mise en place du Comité National de Gestion des Pesticides dans les pays qui n'en ont pas encore installé et l'établissement des liens étroits entre ceux-ci et le CSP ;
- Le renforcement du Secrétariat Permanent du Comité Sahélien des Pesticides en lui trouvant les moyens nécessaires pour son fonctionnement.

- Le plaidoyer auprès des autorités nationales afin d'accélérer la ratification de la version révisée de la réglementation commune et l'adoption d'autres textes réglementaires ;
- Le renforcement des capacités des laboratoires existants pour prendre en charge la fonction de contrôle de qualité des pesticides et d'analyse des résidus dans les produits agricoles ;
- Une meilleure organisation des distributeurs et des applicateurs et leur formation sur une meilleure utilisation des pesticides et l'élargissement du projet aux producteurs (information, sensibilisation, formation);
- La prise en compte de la dimension genre dans les activités du projet (formation, information et sensibilisation des femmes sur l'utilisation des pesticides sur les cultures, dans le stockage des denrées, contre les vecteurs des maladies, etc...) ;
- L'organisation des ateliers nationaux et régionaux et l'organisation des formations complémentaires pour les membres du CSP sur l'évaluation des dossiers d'homologation ;
- La constitution des banques de données nationales et régionale sur les pesticides.

Enfin, une phase pilote de 4 mois du programme régional de lutte intégrée a été exécutée au Sénégal. Ce projet a contribué à l'ancrage de la lutte intégrée dans la politique nationale de production agricole conformément aux bonnes pratiques agricoles selon les normes européennes. Le succès de la phase pilote et les résultats escomptés pour la suite sont liés à l'organisation actuelle du partenariat entre la Facilité Globale pour la Lutte Intégrée qui détient le budget et le CERES/LOCUSTOX qui est le facilitateur sur le terrain. Le rapprochement des programmes gestion des pesticides et de lutte intégrée sera avantageux pour la deuxième phase du projet et devra s'inspirer des réussites enregistrées sur le terrain pour une formule efficace de montage institutionnel, tout en tenant compte du caractère régional des initiatives en cours du CILSS en matière de gestion des pesticides.

VIII CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

1. Considérant le rôle important joué par le Secrétariat Permanent du CSP dans le système régional d'homologation des pesticides et la multitude de tâches qu'il exécute dans ce cadre, la mission recommande à l'INSAH de rechercher les moyens nécessaires pour pérenniser son fonctionnement.
2. Les travaux du CSP ne sont pas encore suffisamment transparents, surtout en ce qui concerne les procédures pour la prise de décisions sur les propriétés environnementales. En conséquence, la mission recommande que ces procédures soient définies et appliquées dans les prises de décision du CSP.
3. La mission a constaté que la plupart des spécialisations scientifiques nécessaires pour l'évaluation des dossiers d'homologation sont représentées au sein du CSP. Cependant, considérant l'importance de l'écotoxicologie et de l'écologie en ce qui concerne les effets à long terme des pesticides sur les écosystèmes, la mission recommande que les capacités

du CSP soient renforcées à l'égard de ces domaines. Dans ce cadre, il est également recommandé de donner la priorité au développement d'une grille pour l'évaluation des aspects environnementaux ainsi qu'un système de critères pour juger l'acceptabilité des produits du point de vue de la protection de l'environnement (santé humaine, effets nuisibles aux autres organismes et aux écosystèmes).

4. La mission recommande au CSP d'établir des relations de travail et d'échange avec la Communauté Européenne (CE) afin de s'informer sur ses procédures, méthodes et critères d'évaluation des risques et des propriétés des substances chimiques.
5. Des Comités Nationaux de Gestion des Pesticides (CNGP) ne sont pas encore installés dans tous les pays partenaires. Il est recommandé que la mise en place soit accélérée tout en prenant soin de leur nature multisectorielle.
6. Considérant que les textes réglementaires ne peuvent pas être mis en application d'une manière effective et efficace sans un mécanisme opérationnel propre à chaque pays, la mission recommande la mise en place des comités nationaux de gestion des pesticides dans les pays qui ne l'ont pas encore fait. Ceci doit être perçu comme une priorité pour lesdits pays. Il serait recommandable d'envoyer un juriste du Service Droit et Développement du Bureau Juridique de la FAO afin de réviser les législations nationales, voir la réglementation commune et proposer des modifications législatives pour harmonisation.
7. Dans l'optique de diminuer, voir éliminer, la circulation des pesticides non autorisés et de promouvoir l'utilisation efficace et sans risque des pesticides dans le contexte d'une gestion intégrée des ennemis des cultures et la protection de l'environnement, la mission recommande la formation des distributeurs et applicateurs des pesticides et l'élaboration des supports de formation et de vulgarisation destinés à ces groupes cibles.
8. Compte tenu de la circulation des pesticides et des produits agricoles entre les pays du CILSS et les autres pays de la CEDEAO et dans la perspective de l'intégration régionale, la mission recommande au CSP de partager ses expériences en matière d'homologation des pesticides avec lesdits pays afin d'aboutir dans le moyen ou long terme à l'harmonisation des mécanismes de gestion des pesticides en Afrique de l'Ouest.
9. Considérant le rôle joué par les Secrétariats Permanents des Comités Nationaux du CILSS (CONACILSS) dans le suivi de la mise en œuvre des actions du CILSS dans les pays et la position de cette structure au sein des ministères (de l'agriculture) en charge du dossier d'homologation des pesticides, la mission recommande au projet et aux structures techniques au niveau national d'établir une collaboration privilégiée avec le CONACILSS afin que celui-ci puisse servir de facilitateur dans le suivi et l'aboutissement des dossiers au plan administratif.
10. La mission constate qu'une dynamique régionale a été engagée à travers les différentes interventions du projet. Ces interventions ont donné des résultats prometteurs qui ont besoin d'être renforcés. Aussi, la mission recommande l'élaboration d'une deuxième phase du projet qui doit couvrir l'ensemble des pays du CILSS. Afin de créer une synergie dans les actions à entreprendre dans le cadre du nouveau projet, des collaborations étroites doivent être envisagées avec d'autres initiatives régionales en matière de lutte intégrée contre les ennemis des cultures. En outre, la pérennisation du système d'homologation, le

renforcement des capacités institutionnelles et l'implication d'autres acteurs (paysans, fabricants et distributeurs des pesticides) méritent une attention particulière.

11. Les importants stocks obsolètes de pesticides dans certains pays du CILSS posent des risques énormes pour la santé des hommes, des animaux et pour l'environnement en général. Pour pallier à ce problème, la mission recommande : (1) Au projet d'apporter un appui technique nécessaire en vue de réviser les informations collectées sur la quantité desdits produits dans l'ensemble des pays sahéliens , (2) Aux autorités régionales et nationales de rechercher les moyens pour la destruction de ces produits.

12. Pour une deuxième phase la mission recommande d'envisager les aspects suivants:

- La mise en place du Comité National de Gestion des Pesticides dans les pays qui n'en ont pas encore installé et l'établissement des liens étroits entre ceux-ci et le CSP ;
- Le renforcement du Secrétariat Permanent du Comité Sahélien des Pesticides en lui trouvant les moyens nécessaires pour son fonctionnement.
- Le plaidoyer auprès des autorités nationales afin d'accélérer la ratification de la version révisée de la réglementation commune et l'adoption d'autres textes réglementaires ;
- Le renforcement des capacités des laboratoires existants pour prendre en charge la Fonction de contrôle de qualité des pesticides et d'analyse des résidus dans les produits agricoles ;
- Une meilleure organisation des distributeurs et des applicateurs et leur formation sur une meilleure utilisation des pesticides et l'élargissement du projet aux producteurs (information, sensibilisation, formation);
- La prise en compte de la dimension genre dans les activités du projet (formation, information et sensibilisation des femmes sur l'utilisation des pesticides sur les cultures, dans le stockage des denrées stockées, contre les vecteurs des maladies, etc...) ;
- L'organisation des ateliers nationaux et régionaux et l'organisation des formations complémentaires pour les membres du CSP sur l'évaluation des dossiers d'homologation ;
- La constitution des banques de données nationales et régionale sur les pesticides.
- Un rapprochement des programmes gestion des pesticides et de lutte intégrée. Ceci sera avantageux pour la deuxième phase du projet et devra s'inspirer des réussites enregistrées sur le terrain pour une formule efficace de montage institutionnel, tout en tenant compte du caractère régional des initiatives en cours du CILSS en matière de gestion des pesticides.

ANNEXES

1. Termes de référence

GCP/RAF/335/NET

Mise en œuvre du Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides dans certains pays dans le Sahel.

(Projet Gestion des pesticides au Sahel@)

Mission d'évaluation

Termes de référence

Historique et contexte général

1. Le projet « Mise en œuvre du Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides dans certains pays dans le Sahel » (*Appellation abrég. : « Projet Gestion des pesticides au Sahel »*) a démarré ses opérations en septembre 1998. Le projet est exécuté par la FAO avec comme organisation de contrepartie le Comité permanent Inter-états de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS). Le projet est basé à l'Institut du Sahel, institution spécialisée du CILSS, à Bamako. La phase actuelle prendra fin le 31 décembre 2001. Le budget total du projet est de 1 612 300 \$E.-U.
2. Le projet a comme principaux objectifs de renforcer et de consolider le Système commun d'homologation de pesticides du CILSS, et d'assister les Etats membres à renforcer leur capacité de mise en œuvre des législations et réglementations nationales et internationales. Dans le cadre du renforcement du Système commun d'homologation, le projet a fourni un appui financier et technique au Comité Sahélien des Pesticides. Au niveau régional, le projet était autorisé à intervenir dans 6 des 9 pays du CILSS (Burkina Faso, Cap Vert, Guinée Bissau, Niger, Mali, Sénégal).
3. En parallèle avec le projet Gestion des Pesticides au Sahel, la FAO a exécuté, ou exécute, un certain nombre de projets pour la promotion de la gestion intégrée des nuisibles dans la sous-région. Il s'agit du Burkina Faso (1996, 1997), du Mali (1996, 1997, 1999, 2000) et du Sénégal (2000). D'autres activités de la FAO au Sahel concernant des aspects liés à la protection des végétaux sont les projets LOCUSTOX (impact des pesticides sur l'environnement) et RADHORT (réseau africain pour le développement de l'horticulture en Afrique de l'ouest) au Sénégal ainsi que le Projet de développement de l'horticulture au Cap Vert. Les différents Programmes Spéciaux pour la Sécurité Alimentaire (PSSA) intègrent également selon les cas, des éléments de protection des végétaux dans leurs interventions.

Objet de la mission

4. L'objet de la mission est d'inventorier les différentes interventions du projet et d'évaluer leur qualité et impact pour l'amélioration de la gestion des pesticides au Sahel. Dans ce cadre et en collaboration avec les autorités du CILSS et celles des pays qui seront visités, la mission aura pour but :
 - i. d'apprécier l'état d'avancement du *projet Gestion des Pesticides au Sahel* par rapport aux objectifs et résultats attendus de cette phase de même que l'assistance technique que le projet aura apporté au CILSS et aux Etats concernés dans le cadre du renforcement de la gestion des pesticides au Sahel;
 - ii. d'évaluer la qualité des activités exécutées par le projet, en tenant compte des moyens financiers et du personnel disponibles, de la capacité technique et financière existant dans les différents Etats concernés et du temps effectif d'intervention du projet ;
 - iii. d'évaluer l'impact (potentiel) économique, social et environnemental des activités réalisées et en cours d'exécution en vue du renforcement de la mise en œuvre du Code de Conduite dans la sous-région, d'identifier les point forts et faibles de l'approche sous-régionale appliquée par les Etats membres du CILSS. Evaluer la contribution
 - iv. d'évaluer les efforts faits par le projet, le CILSS et les Etats concernés pour pérenniser les différents acquis au niveau national et sous-régional. Si nécessaire, faire des propositions complémentaires pour améliorer la durabilité de ces actions ;
 - v. d'évaluer les liens formels et informels entre le projet et d'autres structures, programmes ou projets concernées par la protection des végétaux ou la gestion des produits chimiques dans la sous-région. En cas de besoin, proposer des coopérations spécifiques ;
 - vi. d'évaluer l'opportunité de continuer un projet de renforcement de la gestion des pesticides au Sahel, après la fin de la présente phase ;
 - vii. dans la mesure où le point vi. est affirmatif, d'identifier les activités du projet restant à réaliser ainsi que les nouvelles activités nécessaires au renforcement de la mise en œuvre du Code International de conduite au Sahel ; Ce faisant, la mission devra identifier les options de montage institutionnel pour l'exécution d'une deuxième phase du projet en définissant les rôles des différentes institutions concernées du secteur public et privé, des ONG et des groupements d'agriculteurs et de consommateurs, ainsi que celui de la FAO en tant qu'agence d'exécution. Une attention spéciale sera donnée aux différentes options de financement d'une telle phase II.

Composition de la mission

- La mission sera composée d'un chef de mission recruté par la FAO, d'un expert en protection des végétaux et/ou gestion des pesticides et/ou formulation des projets, identifié par le Gouvernement des Pays Bas, et d'un expert identifié par le CILSS et représentant les pays membres. Le chef de mission devra avoir une bonne expérience en matière d'évaluation.
- L'intention est de mettre sur pied une équipe équilibrée et complémentaire en fonction des ressources disponibles et couverture thématique du projet.
- En outre, tous les membres de la mission devront être indépendants, c'est à dire qu'ils ne devront pas avoir été directement impliqués dans le projet, ni dans sa formulation, ni dans son exécution et suivi technique.

Déroulement de la mission

5. Le Chef de mission démarrera sa mission à la FAO à Rome afin de recevoir des instructions plus détaillées sur les objectifs et le déroulement de la mission. Il/elle analysera également la documentation relative à la gestion des pesticides qui n'est pas disponible à l'unité de coordination du projet à l'INSAH de Bamako (ex.concernant l'application des Codes et Conventions internationales sur les pesticides, des projets similaires exécutées dans d'autres parties du monde, des activités de la FAO et de la Facilité mondiale pour la lutte intégrée liées à la gestion intégrée des ravageurs).
6. Le Chef de mission sera rejoint à l'INSAH à Bamako, par les autres membres de la mission. La mission échangera avec la Représentation de la FAO au Mali, l'unité de coordination du projet, les responsables de l'Institut du Sahel et l'Ambassade des Pays Bas au Mali. La mission prendra également contact avec les différents partenaires maliens impliqués dans le projet. D'autres partenaires au développement, institutions de recherche ou de développement ainsi que des ONG seront contactées selon le besoin.
7. La mission visitera deux autres pays couverts par le projet (Burkina, Sénégal) afin de pouvoir échanger avec les partenaires nationaux du projet sur les résultats de la phase en cours et les priorités d'activités identifiées pour une éventuelle prochaine phase.
8. Suite aux visites des pays, la mission reviendra à Bamako où elle rédigera son rapport.
9. Le Chef de mission rentrera à la FAO à Rome où il/elle fera un debriefing et effectuera, si nécessaire, les dernières modifications au rapport de la mission.
10. Proposition d'itinéraire :

02 mai 2001 : voyage chef de mission à Rome
03 mai 2001 : discussions préparatoires à la FAO
04 mai 2001 : voyage de tous les membres de la mission à Bamako

05 mai 2001: séjour à Bamako
08 mai 2001 : voyage au Burkina Faso
09-11 mai 2001 : séjour au Burkina Faso
12 mai 2001 : voyage au Sénégal
13-14 mai 2001 : séjour au Sénégal
14 mai 2001 : voyage retour au Mali
15-16 mai 2001 : finalisation séjour à Bamako
17 mai 2001 : fin de la mission pour les membres ordinaires de la mission et voyage du chef de la mission à RAF, Accra
18 mai 2001 : debriefing du chef de la mission à RAF et départ à Rome
19 mai 2001 : départ du chef de la mission à Rome
20-22 mai 2001 : debriefing et fin de la mission (chef de mission)

Consultations

“La mission travaillera en étroite relation avec les Représentants de la FAO, CILSS et Pays Bas ainsi que le personnel de projet national et international. Bien que la mission jouira d’une totale liberté pour discuter avec les autorités concernées de tout point qu’elle jugera pertinent pour son travail, elle n’est autorisée à prendre aucun engagement au nom de la FAO, du bailleur de fonds ou du CILSS”.

Rédaction du Rapport

“La mission est pleinement responsable de son rapport indépendant, qui ne doit pas nécessairement refléter le point de vue du CILSS, de la FAO ou du bailleur de fonds. Le rapport sera écrit conformément au schéma en Annexe.

Dans la mesure du possible, le rapport sera finalisé sur le terrain et les conclusions et les recommandations seront pleinement discutées avec toutes les parties concernées en recherchant au maximum le consensus.

La mission devra également remplir le formulaire synthétique (attaché) de la FAO sur l’évaluation du projet.

Le Chef de mission est responsable de la finalisation du rapport qui sera soumis à la FAO dans les deux semaines suivant la fin de la mission. Le rapport sera ensuite soumis par la FAO au CILSS et à la Représentation des Pays Bas auprès de la FAO, associé à ses commentaires.

2. Liste des sites visités et des personnes rencontrées

Mercredi 2 mai 2001

17h00 : Départ de J. H. Koeman (JHK) de Wageningen

18h30 : Arrivée à Amsterdam

20h00 : Départ d'Amsterdam

22h15 : Arrivée à l'aéroport de Rome

23h00 : Arrivée à l'hôtel

Jeudi 3 mai 2001

08h00 : Rencontre avec Dr. Niek A. van der Graaff, Chief Plant Protection service, Plant Production and protection Division, FAO.

09h00 : Rencontre avec Dr. Gero Vaagt, Senior Officer (Pesticides Management) Plant Protection Service, FAO.

10h00 : Rencontre avec Ir. Arjen Vroegop, le Chargé de Programme Coopération avec les Institutions Multilatérales et Bilatérales, Département de la Coopération Technique, FAO.

11h00 : Rencontre avec Mr. Daniel Shallon, le Fonctionnaire (évaluation) du Bureau du Programme, du Budget et de l'Evaluation, FAO.

11h30 : Rencontre avec Ir. Pieter Stemerding, le Spécialiste d'Analyse Politique, Facilité Mondiale pour la Lutte Intégrée, Division Production et Protection des Plantes, FAO

14h00 : Résumé des aspects des discussions tenues pendant la matinée

15h00 : Préparation pour le voyage à Bamako

16h00 : Deuxième rencontre avec le Chef de la Division Production et Protection des Plantes et le Fonctionnaire Principal de la Protection des Plantes

17h00 : Fin de la journée

Vendredi 4 mai 2001

05h30 : Départ de l'hôtel à Rome

07h00 : Départ à Paris

09h45 : Arrivée à Paris

11h00 : Départ de Paris

15h30 : Arrivée à Bamako

Samedi 5 mai 2001

09h00 : Rencontre avec le Conseiller Technique Principal (CTP), Alexander von Hildebrand

10h00 : Rencontre avec le Directeur Général (DG) de l'Institut du Sahel (INSAH), Idriss Al Farouk

10h30 : Rencontre avec le responsable de l'Information et de la Communication, Cheikh H. Sylla

11h30 : Rencontre avec le Secrétaire Permanent du Comité Sahélien des Pesticides (SP – CSP), Amadou Diarra

14h00 : Résumé des aspects des discussions tenues pendant la matinée

17h00 : Fin de la journée pour JHK

21h30 : Départ de Mr. Sankung B. Sagnia (SBS) de Niamey, Niger

23h00 : Arrivée à Abidjan, Côte d'Ivoire

Dimanche 6 mai 2001

09h00 : Séance de travail : Programme d'action / mise à jour 23.4.2001 avec CTP, SP – CSP et Responsable de l'Information et de la Communication

13h00 : Fin de la journée pour JHK

21h30 : Départ de SBS d'Abidjan, Côte d'Ivoire

23h00 : Arrivée à Bamako

Lundi 7 mai 2001

08h00 : Rencontre de JHK, SBS et CTP avec Représentant Résident de la FAO à la République du Mali, Aguinaldo Lisboa Ramos et le Chargé de Programme, Mr. Bathilly

09h00 : Rencontre de JHK, SBS et SP – CSP avec Abdourahmane Sidibé de la Direction Générale de la Réglementation et du Contrôle (DGRC)

10h00 : Rencontre de JHK, SBS et SP – CSP avec Expert de la Division Protection des Végétaux de la Direction Nationale d'Appui au Monde Rural (DNAMR), Lassana Sylvestre Diarra et Bréma Kone

11h00 : Rencontre de SBS avec le Directeur Général de l'Institut du Sahel (INSAH), Idriss Al Farouk

11h15 : Séance de travail entre JHK et SBS

14h00 : Rencontre de JHK, SBS et CTP avec le Directeur National Adjoint de la Direction Nationale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et des Nuisances (DNACPN), Toumani Sidibé et le Chef de la Division Assainissement, Drissa Traore

15h15 : Préparation pour le voyage à Ouagadougou

16h15 : Résumé des aspects des discussions de la journée

17h30 : Fin de la journée

Mardi 8 mai 2001

07h45 : JHK et SBS, départ à l'INSAH (siège du projet)

08h45 : Rencontre JHK et SBS avec le Secrétaire Permanent du CONACILSS du Mali, Mr. Brahima Sangare

09h40 : Départ à l'hôtel pour préparer départ à Ouagadougou

12h40 : Départ de Bamako

14h00 : Arrivée à Ouagadougou

15h15 : Séance de travail entre JHK et SBS

17h00 : Fin de la journée

Mercredi 9 mai 2001

08h30 : Représentation FAO. Rencontre avec Mme. Marie-Noele Koyara, Représentante Résidente et Mr. Bamba, Chargé de Programme.

10h00 : Séance de travail JHK et SBS

15h00 : Secrétariat Exécutif du CILSS. Rencontre avec le Secrétaire Exécutif, Mr. Musa Mbenga.

16h00 : Rencontre avec Dr. Gnissa Konate, Membre du CSP

17h30 : Fin de la journée

Jeudi 10 mai 2000

09h00 : Direction des Productions Végétales (DPV). Rencontre avec Mr. Ibrahim N. Sourabe, Directeur de la DPV et Mr. Mamadou Coulibaly, Chef de Service Protection des Végétaux et du Contrôle Phytosanitaire (SPV/CP) et Secrétaire Permanent du CNCP.

10h30 : Visite de l'installation pour la décontamination des emballages des pesticides du SPV/CP.

11h30 : Séance de travail JHK et SBS

15h00 : Rencontre avec la Secrétaire Permanente du Comité National CILSS du Burkina Faso, Mme. Bihoun Tamini Pascaline.

17h00 : Fin de la journée

Vendredi 11 mai 2001

Toute la matinée et une partie de l'après-midi ont été consacrées à la préparation du voyage entre Ouagadougou et Dakar en passant par Abidjan.

17h00 : Départ de l'hôtel pour l'aéroport

N. B : Malgré toutes les tentatives faites, la mission n'a malheureusement pas pu rencontrer le Représentant de l'Ambassade des Pays-Bas à Ouagadougou.

Samedi 12 mai 2001

01h30 : Départ de Ouagadougou pour Dakar

08h30 : Arrivée à Dakar

14h30 : Rencontre avec Mr. Ousmane Boye, Chef du Bureau Législation des Pesticides

15h00 : Rencontre avec l'équipe de CERES-LOCUSTOX et visite des laboratoires

16h00 : Rencontre avec l'équipe de la firme SENCHIM (fabriquant de pesticides) et visite des installations

17h30 : Fin de la journée

Dimanche 13 mai 2001

08h00 : Séance de travail JHK et SBS

09h30 : Rencontre avec Prof. Abiola, Président du CSP et Mr. Habib Ly, Président du Comité National de Gestion des Pesticides du Sénégal

Lundi 14 mai 2001

08h00 : Rencontre avec Mr. Templemann, Premier Secrétaire de l'Ambassade des Pays-Bas à Dakar, Sénégal

09h00 : Rencontre avec Mr. Abdoul Aziz Diédhiou, Secrétaire Permanent du Comité National du CILSS du Sénégal

11h00 : Rencontre avec Mr. Djibril Mbaye, Administrateur de CERES-LOCUSTOX

12h00 : Rencontre avec Mr. M. Mbodj, Directeur de la Protection des Végétaux

14h30 : Rencontre avec Mr. Mahawa Mbodj, Chargé de Programme à la Représentation de la FAO à Dakar, Sénégal

15h30 : Départ à l'aéroport

18h30 : Départ pour Bamako

20h30 : Arrivée à Bamako

Mardi 15 mai 2001

08h00 – 12h30 : Rédaction du rapport de mission

11h00 : Rencontre de JHK avec Mme. Monique Calon, Premier Secrétaire Développement Rural/Genre et Mr. Ir. Harry J. J. van Dijk, Premier Secrétaire, Ambassade des Pays-Bas à Bamako au Mali.

14h00 – 16h00 : Rédaction du rapport de mission

16h00 : Séance de travail JHK et SBS

16h30 – 19h00 : Rédaction du rapport de mission

20h30 – 00h00 : Rédaction du rapport de mission

Mercredi 16 mai 2001

08h15 : Visite au Laboratoire Central Vétérinaire. Rencontre avec Mme. Dem Safiatou

09h15 : Rencontre avec les représentants de l'industrie chimique à Bamako (JHK). Rencontre avec Mr. Lona Traoré, Agent NOVARTIS et Mr. Sablé Diarra, Directeur Technique, Représentant AVENTIS Crop Science, Côte d'Ivoire

08h00 – 10h30 : Rédaction du rapport de mission (SBS)

11h00 : Rencontre SBS avec Mr. Kassoum Dieye, Intérim du Directeur Général de l'INSAH

15h00 : Séance de travail entre JHK et SBS (Rédaction du rapport)

17h00 : Départ de SBS à l'aéroport

23h00 : Départ de SBS à Niamey via Abidjan

Jeudi 17 mai 2001

19h30 : Départ Bamako à Accra (JHK)

20h00: Arrivée à Niamey (SBS)

Vendredi 18 mai 2001

08h45 : Rencontre avec Dieudonné Koguiyagda, Country Project Officer, RAFR, FAO, Accra.

10h30 : Séance de travail JHK

11h30 : Rencontre avec Mr. J. Andrew Frowd, Senior Country Project Officer, FAO, Accra

14h00 : Séance de travail JHK

16h00 : Rencontre avec Mr. Patrick V. Tesha, Chief Regional Africa Field Operations Branch, FAO, Accra.

Samedi 19 mai 2001

23h05 : Départ Accra à Rome (JHK)

Dimanche 20 mai 2001

09h30 : Arrivée à Rome (JHK)

Lundi 21 mai 2001

09h00 : Rencontre avec Mr. Peter E. Kenmore, Coordinator Global IPM Facility, Plant Production and Protection Division, FAO.

10h00 : Rencontre avec Dr. Gero Vaagt, Senior Officer (Pesticides Management) Plant Protection Service, FAO.

14h00 : Rencontre avec Dr. Niek A. van der Graaff, Chief Plant Protection Service, Plant Production and protection Division, FAO.

15h00 : Rencontre avec Mrs. Marta Pardo Leal, Legal Officer, Development Law Service, Legal Office, FAO.

16h00 : Rencontre avec Mrs. Louise Fresco, Assistant Director General/AG, FAO.

Mardi 22 mai 2001

08h30 : Rencontre avec Dr. Gero Vaagt, Senior Officer (Pesticides Management) Plant Protection Service, FAO

10h00 : Rencontre avec Mr. M. Kato, Chief Evaluation service, Office of Programme, Budget and Evaluation, FAO.

11h00 : Rencontre avec Messrs. Bart van Ommen and Arjen Vroegop, Programme Officers, Cooperation with Multilateral and Bilateral Agencies, Technical Cooperation Department , FAO, and Mr. Jacco Bos, Second Secretary, Permanent Representation of the Netherlands to FAO, WFP & IFAD.

14h00 : Séance de travail JHK

17h00 : Fin de la journée

Mercredi 23 mai 2001

12h30 : Départ Rome à Amsterdam

14h55 : Arrivée à Amsterdam

3. Liste des documents et autres matériels consultés par la mission

Liste des documents consultés

1. Abiola A. F. Réflexion sur la composition du dossier d'homologation des pesticides au Sahel (exigences et critères). Consultancy report. décembre 1999.
2. CILSS: Réglementation sur l'homologation des pesticides commune aux Etats membres du CILSS 5version révisée), 2001
3. Cissé B.. Toxicovigilance des pesticides au Sahel. Consultancy report. décembre 1999.
4. Comité Sahélien des Pesticides (1998) Compte Rendu de la 7ème réunion. Bamako, du 23 au 27 novembre 1998
5. Comité Sahélien des Pesticides. Composition du dossier d'homologation des pesticides au Sahel. Version du 18 juin 1999. août 1999
6. Comité Sahélien des Pesticides. Compte rendu de la 8ème réunion. Bamako, juin 1999
7. Diarra A. & van der Valk H.. Réglementation Commune aux États Membres du CILSS sur l'Homologation des Pesticides. Présentation et Réflexions sur des axes de coopération avec l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE). février 2000.
8. Diarra A. (2000) Comité Sahélien des Pesticides. Compte rendu de la 10ème réunion. Bamako, mai 2000.
9. Diarra A. Comité Sahélien des Pesticides. Compte rendu de la 9ème réunion. Bamako. Novembre 1999 (+ synthèse du compte-rendu)
10. Diarra Amadou. Rapport de mission de sensibilisation auprès du Secrétariat exécutif du CILSS. 13-16 avril 1999. avril 1999
11. Diarra, A (2000) Comité Sahélien des Pesticides. Compte rendu de la 11ème réunion. décembre 2000, Bamako, janvier 2001.
12. Diarra, A. (2000) Réglementation Commune aux États Membres du CILSS sur l'Homologation des Pesticides. Note élaborée à l'attention de la Commission Nationale de Contrôle des Pesticides du Burkina Faso, août 2000.
13. Diarra, Amadou (1999) Rapport d'activités dans le cadre du contrat de louage de service entre le bureau de la Représentation FAO de M. Amadou Diarra, consultant national. 28 octobre au 15 décembre 1998.
14. Everts James & Yade Samba. Document de travail sur une approche sahélienne dans le processus d'homologation des pesticides. Pour Groupe de travail sur l'harmonisation de l'évaluation et des protocoles d'écotoxicité. mai 1999
15. Fredrix M., Akatse J., Dung L.M., Loc N.T: Traninig of Trainers on Vegetable IPPM, Global IPM Facility, 2001, Sénégal
16. Gan-Bobo S. (2000) Grille de lecture pour l'évaluation des dossiers d'homologation des pesticides. Rapport de consultation. Niamey, juin 2000
17. Min. de Développement rural et de l'eau du Mali. Atelier de réflexion sur la problématique de la gestion des pesticides au Mali. 23 - 25 mars 1999. octobre 1999
18. Ministère de l'Agriculture, Ouagadougou. Rapport général des journées d'installation officielle de la Commission Nationale de Contrôle des Pesticides (CNCP) et d'information / sensibilisation des acteurs du domaine des pesticides. Bobo-Dioulasso, 1-2-3 août 2000. octobre 2000.
19. Plaquette d'information sur le Comité Sahélien des Pesticides. Dépliant. mai 2001
20. PROJET CILSS/ FAO (GCP/RAF/335/NET): Atelier de réflexion sur les critères d'homologation des pesticides au Sahel. Workshop documentation. Bamako, 1 - 6 novembre 1999.

21. PROJET CILSS/ FAO (GCP/RAF/335/NET): Atelier sur l'harmonisation des protocoles d'essais d'efficacité biologique des pesticides aux fins d'homologation. Bamako, 22-26 février 1999. Compte Rendu. mars 1999
22. PROJET CILSS/ FAO (GCP/RAF/335/NET): Compte rendu de l'Atelier de validation de l'étude socio-économique de l'utilisation des pesticides au Mali
23. PROJET CILSS/ FAO (GCP/RAF/335/NET): Compte rendu de la revue tripartite. Projet "Mise en œuvre du Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides dans certains pays du Sahel Bamako, décembre 1999.
24. PROJET CILSS/ FAO (GCP/RAF/335/NET): Etude socio-économique de l'utilisation des pesticides. Documentation de l'atelier de méthodologie. Bamako, 24-28 février 2000.
25. PROJET CILSS/ FAO (GCP/RAF/335/NET): Information Brochure on the project's activities (English / French). July 1999
26. PROJET CILSS/ FAO (GCP/RAF/335/NET): Inventaire des pesticides, recensement des revendeurs et des petits détaillants de pesticides au Mali. Bamako, mars 1999
27. PROJET CILSS/ FAO (GCP/RAF/335/NET): Plan de travail 1998 – 2001. avril 1999
28. PROJET CILSS/ FAO (GCP/RAF/335/NET): Plan de travail 2000 – 2001. Mise à jour du plan de travail pour 2000 – 2001 & plan de travail détaillé pour 2000. Projet gestion des pesticides au Sahel (GCP/RAF/335/NET). décembre 1999.
29. PROJET CILSS/ FAO (GCP/RAF/335/NET): Protocoles pour les essais d'efficacité biologique des produits phytosanitaires au Sahel (ISBN 2-912693-16-0). octobre 2000
30. PROJET CILSS/ FAO (GCP/RAF/335/NET): Rapport d'activités 1998 – 1999. Projet gestion des pesticides au Sahel (GCP/RAF/335/NET). décembre 1999.
31. PROJET CILSS/ FAO (GCP/RAF/335/NET): Rapport d'activités 2000. Projet Gestion des Pesticides au Sahel. janvier 2001
32. PROJET CILSS/ FAO (GCP/RAF/335/NET): Rapport final de l'atelier de réflexion sur la problématique de la gestion des pesticides au Mali. Bamako, mars 1999
33. PROJET CILSS/ FAO (GCP/RAF/335/NET): Recueil de données sur la gestion des pesticides au Sahel. janvier 20001
34. Rapport du Groupe de travail sur l'harmonisation de l'évaluation et des protocoles d'écotoxicité. Dakar, 17 au 19 mai 1999. mai 1999
35. Sylla, C. H. Activités de gestion des pesticides de la FAO, présentation au Séminaire régional OIT/UITA/CTA "Santé, sécurité et environnement : un outil pour assurer l'agriculture durable, la sécurité alimentaire et la sécurité des aliments" Bamako, 11-15 décembre 2000
36. Tahry, M., A. Toé, S. Ouédraogo : Etude de faisabilité d'un laboratoire de contrôle de pesticides et de l'analyse des résidus au Burkina Faso. décembre 2000
37. Tarhy M.. Cahier de charges pour un laboratoire d'analyse des résidus de pesticides. décembre 2000
38. Tarhy M.. Cahier de charges pour un laboratoire de contrôle de qualité des pesticides. décembre 2000.
39. Tolin Sue. Consultative meeting on registration of biological pesticides. Trip report No. 5. Virginia Polytechnic Institute and State University (VPI). July 1999
40. v. Hildebrand A.. Rapport d'avancement semestriel 1-2001. mars 2001
41. v. Hildebrand A.. Rapport d'entrée en service. mars 2001
42. van der Valk H.. Experiences with the Code of Conduct in the Sahel. Presentation to the 15th session of the FAO/UNEP Panel on pesticides, December 1999, Rome
43. van der Valk H.. Rapport de mission - 15th session of the joint FAO/UNEP Panel of experts on pesticide specifications, registration requirements, applications standards & PIC. Rome, Italie novembre 1999
44. van der Valk Harold. Rapport de Mission - Burkina Faso. mai 1999

45. van der Valk Harold. Rapport de Mission d'appui au projet GCP/RAF/335/NET, Avril 2001
46. van der Valk Harold. Rapport de mission Guinée Bissau / Sénégal. août 1999
47. van der Valk, Harold: Rapport d'entrée en service, Projet GCP/RAF/335/NET. 4 novembre 1998.

4. Sigles et abbréviations

- AGRHYMET** : Centre Régional de Formation et d'Application en Agrométéorologie et Hydrologie Opérationnelle.
- AGROSOC** : (Programme Majeur) Agro-socio-économique.
- APV** : Autorisation Provisoire de Vente.
- CE** : Communauté Européenne
- CEDEAO** : Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest.
- CERES-LOCUSTOX** : Centre de Recherche en Ecotoxicologie au Sahel.
- CILSS** : Comité Permanent Inter-Etats de Lutte Contre la Sécheresse dans le Sahel.
- CIRAD** : Centre International de Recherche Agricole pour le Développement.
- CNCP** : Comité National de Contrôle des Pesticides.
- CNGP** : Comité National de Gestion des Pesticides.
- CONACILSS** : Comité National du CILSS.
- CRA** : Centre Régional AGRHYMET.
- CSP** : Comité Sahélien des Pesticides.
- CTP** : Conseiller Technique Principal.
- FAO** : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture.
- INSAH** : Institut du Sahel.
- LANSPEX** : Laboratoire d'Analyse et d'Expertise
- LMR** : Limite Maximale des Résidus.
- NEA** : National Environment Agency (Agence Nationale pour l'Environnement).
- OCDE** : Organisation de Coopération pour le Développement Economique.
- PFIE** : Programme de Formation et d'information sur l'Environnement.
- RADHORT** : Réseau Africain pour le Développement de l'Horticulture en Afrique de l'Ouest

- SP-CSP** : Secrétariat Permanent du Comité Sahélien des Pesticides.
- UCTR/PV** : Unité de Coordination Technique Régionale en Protection des Végétaux.
- UW** : Université de Wageningen.